

Année scolaire 2020/2021

Dossier à remettre au service scolarité :
du jeudi 3 au mercredi 9 septembre (voir calendrier de rentrée)

CONSERVATOIRE
GABRIEL FAURE
Place Henri Dunant - BP 40233
16007 ANGOULÊME CEDEX
05 45 95 21 69
conservatoire@grandangouleme.fr

Eveil chorégraphique → de 4 à 5 ans

Initiation chorégraphique → 6 ans

Premiers pas → 7 ans

RESPONSABLE(S)

Représentant légal 1 : Madame Monsieur

Nom et prénom :

Adresse :

CP Ville :

Tél. portable : Tél. fixe :

Adresse électronique (majuscule) :

Représentant légal 2 (si adresse différente) : Madame Monsieur

Nom et prénom :

Adresse :

CP Ville :

Tél. portable : Tél. fixe :

Adresse électronique (majuscule) :

Situation de l'élève en 2020/2021

Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire : Niveau scolaire :

INSCRIPTION DEMANDÉE

- certificat médical obligatoire au premier cours -

Éveil chorégraphique 4 ans (moyenne section) 5 ans (grande section)

Initiation chorégraphique 6 ans (CP)

Premiers pas 7 ans (CE1) ⇒ 2 cours par semaine obligatoires

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,.....
déclare avoir pris connaissance de l'extrait de la délibération* 2020.02.072 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 13 février 2020, concernant la tarification et les modalités de paiement des inscriptions pour l'année scolaire 2020/2021.

A....., le

Signature

*délibération complète disponible à l'affichage au conservatoire et sur <https://conservatoire.grandangouleme.fr/>

Pièces à joindre au dossier : tout dossier incomplet sera refusé et l'inscription ne sera pas prise en compte

- Frais de traitement de dossier** : non remboursable en cas d'abandon
⇒ **35 euros** (pour un élève) **ou 45 euros** (pour deux élèves et plus d'une même famille)
(Chèque à l'ordre de : Régie de recettes du conservatoire)
- Justificatif de domicile** (copie) :
 - pour les familles domiciliées dans le GrandAngoulême : taxes 2019 ou factures 2020
 - pour les familles domiciliées hors GrandAngoulême mais contribuables sur le territoire, et pouvant bénéficier du tarif GrandAngoulême : taxe foncière 2019, taxe professionnelle 2019
- Pour le calcul des droits d'inscription des familles domiciliées dans le GrandAngoulême** : document précisant le quotient familial CAF ou MSA de moins de trois mois, à défaut, les usagers pourront produire leur avis d'imposition 2019 (dans son intégralité) sur les revenus 2018. En l'absence de l'un de ces deux documents, le tarif prévu en tranche 11 sera appliqué par l'administration.
⇒ Attention pour les couples pacsés, vivant en concubinage ou résidant à la même adresse, les deux avis d'imposition seront à produire.
- Document n°1** : « Modalités de règlement »
- Document n°2** : **si demande de paiement en 8 fois** : « Mandat de prélèvement SEPA » + R.I.B
- Document n°3** : « Fiche sanitaire de liaison »
- Document n°4** : « Fiche d'autorisations »
- Certificat médical obligatoire** (à remettre au premier cours)

Dossier complet reçu le.....par l'agent :